

Pas d'enquête judiciaire contre Ayman Oudeh : il a parlé en arabe, le Parquet n'a pas la traduction

écrit par Pikachu | 30 avril 2020



Cela se passe en Israël... Qui l'eût cru ? Ils ont autant de gauchistes dhimmis et collabos que nous... Autant d'avocats et de magistrats pourris que nous...

Cela ne console pas de voir qu'ils ont la même chienlit judiciaire que nous. Mais nous en avons déjà parlé ici avec [l'affaire Netanyahu...](#) Ça fait même très peur. Ils sont partout, en Europe, aux Etats-Unis, en Israël...

Il est donc question d'un député à la Cnasset, Ayman Oudeh, qui est aussi le Président de la Ligue Arabe Unifiée. Une organisation citoyenne vient de déposer plainte au Parquet contre lui pour soutien au terrorisme (je pense que, c'est l'équivalent d'apologie du terrorisme chez nous), parce que, à plusieurs reprises, il a fait l'éloge du chef du Hezbollah libanais en soulignant la noblesse de ce dernier

qui a même offert son fils en Shahid (shahid = jihadiste mort lors d'un attentat et qui ira donc au bordel islamo-céleste profiter en illimité des faveurs des prostituées "divines"). On déduit, au passage, qu'Allah est un maquereau puisqu'il fournit à ses fidèles (parfois mariés sur terre) des femmes avec qui copuler.

Bref, le Parquet n'a pas voulu poursuivre pour cet excellent motif : les propos tenus sont en arabe, nous n'en avons pas la traduction. Oui, ce n'est pas une blague, vous avez bien lu.

On notera cependant, et c'est logique, qu'ils ne laissent jamais rien passer aux députés juifs : en son temps, Meir Kahana vit son parti déclaré illégal et récemment, le député Michael Ben Ari, fut frappé d'inéligibilité parce que classé à l'extrême-droite, il lui fut ainsi interdit de mener campagne pour les élections présidentielles.

<https://lphinfo.com/pourquoi-ayman-oudeh-ne-sera-pas-poursui-vi-pour-son-soutien-au-hezbollah/>

Tout l'article est intéressant mais on appréciera particulièrement cette synthèse du deux poids/deux mesures (deux poids/ deux mesures comme en France par exemple lorsque les règles de confinement interdisent les rassemblements familiaux aux Chrétiens et aux Juifs à l'occasion de leurs fêtes de Pâques mais les autorisent aux musulmans lors de leur Ramadan ?) qui a cours au Parquet israélien :

L'organisation ayant porté le cas devant le Parquet a donc fait part de sa conclusion : « *Les masques sont tombés. Le Parquet accorde l'immunité aux députés arabes qui incitent. L'argument avancé selon lequel il ne s'est pas trouvé de traducteur pour l'article en question prouve que tout est cousu d'avance. Le conseiller juridique du gouvernement*

refuse de faire preuve de leadership. Il est plus facile de s'attaquer à des militants de droite ou au Premier ministre qu'aux députés arabes qui incitent sans cesse et soutiennent le terrorisme. Nous sommes convaincus qu'il est possible d'obtenir une traduction en hébreu de cet article, et convaincus également qu'en cas de situation inverse, la personne incriminée aurait été arrêtée depuis longtemps(...)Nous ferons appel de cette décision et poursuivrons notre combat pour que soient poursuivis les incitateurs arabes même s'ils sont députés ou chefs de partis ».

Je ne sais pas si avec ça les Patriotes français se sentiront moins seuls, c'est peu ou prou, la même chienlit partout en ce qui concerne l'"élite" judiciaire.